

## Scandale des Halles : et ronds et ronds petits avenants !

**Le Tribunal administratif de Paris a décidé que le nouvel avenant passé par la bande à Delanoë avec les architectes Berger et Anziutti pour la construction de l'aérogare Roissy 3 du centre de Paris, alias la Canopée des Halles, est illégal.**

**On s'en serait douté. Il explosait, comme d'habitude à Paris, les compteurs des marchés publics : 28 % d'augmentation par rapport au devis initial ! Y'a bon Berger !**

**Fidèle à ses pratiques d'enfumage des médias, la municipalité a tenté de banaliser la chose en expliquant qu'elle allait continuer comme si de rien n'était. Mais ce ne sera pas si simple ...**



**L'archétype d'une image mensongère : tout sera plus gros, plus haut et plus opaque vu du sol !**

Dans cette monumentale gabegie qu'on nomme les Halles version Delanoë, le dernier gaspillage en date était l'adoption d'un troisième avenant pour augmenter la rémunération de Berger et Anziutti, visiblement dépassés par la tournure des événements.

**La rasade supplémentaire que la SemParisSeine (agissant pour le compte de son actionnaire : la ville de Paris) voulait leur accorder était de toute évidence contraire à la loi puisqu'elle bouleverse l'économie du contrat initial sans qu'il soit remis en concurrence. En deux avenants, ce sont près de 6, 2 millions d'euros supplémentaires que la ville voulait verser aux architectes ! La ville a tenté une sorte de chantage en expliquant au Tribunal que l'arrêt des travaux serait contraire à un intérêt public essentiel. En réalité, c'est l'inverse qui est vrai : abandonner la Canopée et le réaménagement des Halles actuel serait une bénédiction pour les finances et l'urbanisme parisiens.**

Le Tribunal ne l'a pas suivi puisqu'il a considéré que ce marché était bel et bien illégal. Mais sans doute a-t-il craint que le raisonnement spécieux des Delanoïstes ne trouve quelque écho en appel

ou en cassation. Dans le cadre d'une évolution de la jurisprudence, le Tribunal n'a donc pas annulé immédiatement l'avenant (voir sa présentation du jugement en cliquant [ICI](#) pour les mordus de droit administratif). Il a laissé à la mairie et à sa Sem la possibilité de renégocier avec Berger et Anziutti pour que l'addition supplémentaire ne dépasse pas le plafond jurisprudentiel toléré de 20 %. Ils ont jusqu'à la fin mai pour se mettre d'accord. S'ils n'y parviennent pas, il faudra tout recommencer.

Aussitôt, dans un classique exercice d'enfumage, la mairie a claironné qu'elle ouvoir continuer comme si de rien n'était. Mentieuse !!!

**La réalité que cherche à cacher les Delanoistes est double. D'abord, dès que Berger et Anziutti auront épuisé l'argent que la mairie a prévu de leur donner dans le cadre du marché initial complété par un premier avenant, ils travailleront à perte. Comme visiblement les deux architectes ont émis des gaz plus haut perchés que leurs postérieurs et vu la fébrilité avec laquelle la ville cherche à compléter leur rémunération, il est probable qu'ils ne sont d'ores et déjà pas loin de perdre de l'argent. Du reste, la ville évoquait le risque de faillite rapide dans son mémoire en défense. Ensuite et surtout, il faudra que Berger et Anziutti se contentent de 20 % d'augmentation jusqu'à la fin du contrat. Vu la dérive de ce projet insensé et sa mauvaise conception initiale, cela leur sera très difficile. Nos compères sont donc bel et bien dans une seringue. Soit ils se brûlent les ailes, soit ils arrêtent et la ville doit leur trouver des remplaçants au risque de perdre plusieurs années.**

Certes, la municipalité et ses satellites peuvent tenter de les rémunérer de manière détournée, sur d'autres contrats par exemple, ou d'autres chantiers. Mais qu'ils se rassurent : ils seront marqués à la culotte et ce genre d'abus se paient très cher en justice. Avis aux amateurs ...

Bref, le Delanopolis donne un conseil désintéressé à tout ce petit monde : renoncez à construire votre énorme verrue au centre de Paris et revenez à la raison. Berger, jadis un bon architecte, retrouverait considération, argent et honneur en arrêtant immédiatement les frais.

**Vendredi 6 Janvier 2012**

**Serge Federbusch**

Source :  
<http://www.delanopolis.fr>